PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 1er avril 2025, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

M. Martin Thibeault # 1	M. Gaétan Boutin # 2
M. Mathieu Breton # 3	M. Jocelyn Lantagne # 4
Mme Johanne Sabourin # 5	M. Yvon Lantagne # 6, Absent

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2025-04-50 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 mars 2025
4. Correspondance et informations
   a- Demande de passage sur le territoire
5. Adoption règlement déneigement
6. Adoption du 2e projet sans modification
7. Avis de motion 1er projet lier à l'usage unifamilial isolé dans la grille de spécification VC-17
8. Demande d'aide à la voirie
9. Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi
10. Soumission abat-poussière
11. Soumission chaise d'ordinateur
12. Dépôt du rapport budgétaire du mois de mars 2025
13. Adoption des dépenses
14. Varia :
15. Période de questions du public
16. Levée

Adoptée

2025-04-51 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2025

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du

conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2025-04-52 DEMANDE DE PASSAGE SUR LE TERRITOIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le droit de passage sur notre territoire pour la 1ere édition du Tour de l'Abitibi Glencore femmes le 11 juillet 2025.

Adoptée

2025-04-53 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 276 SUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE ET LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery doit assurer un déneigement adéquat des voies publiques situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE des sommes importantes sont affectées au déblaiement et à l'entretien des voies publiques annuellement;

CONSIDÉRANT QUE des abus ont été constatés dans le déneigement des immeubles par des propriétaires et ou des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités relativement à l'exécution des travaux d'enlèvement et de déblaiement de la neige;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne, appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et unanimement résolu d'adopter le présent règlement.

Adoptée

2025-04-54 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2024-277 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #21 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery a modifié son plan d'urbanisme par le règlement 2021-252 afin d'autoriser un usage industriel dans l'affectation forestière;

CONSIDÉRANT QU'UNE modification au plan d'urbanisme a été faite en conformité avec le règlement 162 de la MRC d'Abitibi, qui modifie le Schéma d'aménagement et de développement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Marc-de-Figuery veut modifier son règlement de zonage afin d'exclure les lots 4 882 103 et 4 882 104 de la zone FO-3 et d'inclure lesdits lots dans la zone FO-4 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Marc-de-Figuery souhaite autoriser un usage industriel léger et para-industriel en ce qui concerne les lots 4 882 103 et 4 882 104 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du premier projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la municipalité de St-Marc-de-Figuery adopte le règlement # 2025-277 modifiant le règlement #21 intitulé règlement de zonage sans modification et opposition.

Adoptée

AVIS DE MOTION 1ER PROJET LIER À L'USAGE UNIFAMILIAL ISOLÉE DANS LA GRILLE DE SPÉCIFICATION VC-17

L'avis de motion et dépôt du premier projet lier à l'usage unifamilial isolé dans la grille de spécification VC-17 est donné par monsieur le conseiller Martin Thibeault.

Adopté

2025-04-55 DEMANDE D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE la municipalité a plusieurs travaux à effectuer sur son réseau routier;

ATTENDU QUE les travaux et frais inhérents admissibles sont les suivants :

- Travaux qui ont pour but de construire ou reconstruire une Route municipale;
- Ouvrage de terrassement, de gravelage, de rechargements ou de revêtement mécanisé de la chaussée (incluant la chaussée des ponts situés sur le réseau municipal);

- Remplacement ou construction de ponceaux de moins de 4.5 mètres de diamètre;
- Ouvrage destiné à améliorer la sécurité des usagers de la route telle que l'ajout de glissières de sécurit et autres protections bordant les ponts sous remblais, de panneaux de signalisation et de feux de circulation, ainsi que le marquage lors celui-ci est inexistant ou qu'il doit être refait à la suite de la pose d'un nouveau revêtement;
- Ouvrage de protection de la route telle que le remplacement ou la construction des bordures, des accotements et des murs de soutènement;
- Ouvrage de drainage tel que le creusage et le reprofilage des fossés. De même sont admissibles les égouts pluviaux et les bordures à condition que les services publics d'aqueduc et d'égout sanitaire existent ou soient installés au moment des travaux;
- Frais liés à l'exportation nécessaire à la réalisation immédiate des travaux subventionnés ainsi que les frais d'arpentage d'y rattachant;
- Frais liés à un déplacement de poteaux, de câbles ou d'autres utilités publiques nécessaires à la réalisation immédiate des travaux;
- Frais de génie-conseil pour la préparation des plans et devis utilisés pour effectuer les travaux admissibles;
- Frais de surveillance des travaux admissibles;
- Frais de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux utilisés pour les frais admissibles;
- Taxe sur les travaux admissibles. Le montant réclamer ne doit pas comprendre la remise de taxe à la municipalité
- Pour les travaux en régie :
    - Le salaire horaire du personnel ouvrier;
    - Les frais d'utilisations de la machinerie pourvue qu'ils ne Ne dépassent pas les taux prévus dans le document
    - les matériaux utilisés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et unanimement résolu par les membres du conseil présent de mandater la directrice générale madame Martine Lachaine à préparer les demandes de programme d'aide à la voirie PPA-CE et PPA-ES.

Adoptée

2025-04-56 **DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC D'ABITIBI AFIN D'AUTORISER DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET PARAS INDUSTRIELS EN FO-3 ET DE MODIFIER CERTAINES ZONES EN**

VD-3 ET EN VC-18

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Marc-de-Figuery souhaite soutenir le développement économique de son territoire, la création d'emploi et l'offre de services aux citoyens et aux entreprises du territoire;

ATTENDU QUE les lots 4 882 103 et 4 882 104 ont été acquis par des entreprises dont l'une est une entreprise forestière;

ATTENDU QUE le lot 4 882 104 a déjà un garage d'entreposage d'équipements d'entretien concernant des activités forestières;

ATTENDU QUE les usages industriels légers et services para-industriels sont par ailleurs autorisés aux Règlements de zonage à l'intérieur de la zone Ia-1 et que les lots 4 882 103 et 4 882 104 sont adjacents à la zone Ia-1;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager les citoyens ayant une résidence saisonnière afin d'implanter des résidences permanentes;

ATTENDU QU'il y a une résidence saisonnière sur le lot 6 568 404;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Johanne Sabourin, appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent de :

- D'inclure les lots 4 882 103 et 4 882 104 dans la zone Ia-1
- De modifier le zonage VD-3 du lot 6 568 404 en zone VC-18
- De transmettre copie de cette résolution à la MRC d'Abitibi.

Adopté

2025-04-57 SOUMISSION ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission pour l'épandage de l'abat-poussière de RM entreprise au montant de 24 850 $ taxes non incluses.

Adopté

2025-04-58 SOUMISSION CHAISE D'ORDINATEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de papeterie commerciale pour une chaise d'ordinateur au coût de 498.49 $ taxes non incluses.

Adopté

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE MARS 2025

2025-04-59 **ADOPTION DES DÉPENSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de mars 2025 et celles prévisibles d'avril 2025, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de février pour un total de 338 034.12 $
Versement par chèque C2500031 à C2500042
Paiement en ligne sécurisée L2500018 à L2500029
Paiement par transfert électronique P2500026 à P2500045

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard d'avril 2025
Salaires payés en mars 2025 pour un total de 24 847.23 $
D2500057 à D2500089

Adoptée

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-04-60 **LEVÉE**

À 19 h 45, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

André Rioux, Maire

Martine Lachaine, directrice générale et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.